



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|--|
| Nom commercial ou désignation du mélange | CN878Series |
| No. d'enregistrement | - |
| Synonymes | HP PT50 Specialty Melamine Scitex Primer |
| Date de publication | 07-15-2013 |
| Numéro de version | 04 |
| Date de révision | 08-14-2016 |
| Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version | 08-29-2014 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun à notre connaissance.

Identification de la société

HP Schweiz GmbH
1 Ueberlandstrasse, 4th Floor
8600 Dübendorf, La Suisse
Téléphone +41 (0) 58 444 5555

HP Inc. health effects line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048
HP Inc. Customer Care Line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro d'appel d'urgence 145
Facultatif +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

| | |
|--------------------------------|--|
| Contient : | Alcool éthyloxylé secondaire, Eau, Polymer acrylique |
| Pictogrammes de danger | Aucun(e). |
| Mention d'avertissement | Aucun(e). |
| Mentions de danger | Le mélange ne répond pas aux critères de classification. |

Conseils de prudence

| | |
|---------------------|-----------------|
| Prévention | Non disponible. |
| Intervention | Non disponible. |
| Stockage | Non disponible. |
| Élimination | Non disponible. |

Informations supplémentaires de l'étiquette

2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom chimique | % | Numéro CAS /CE | Numéro d'enregistrement | Numéro index | Remarques |
|-----------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------|--------------|-----------|
| Eau | > 45 | 7732-18-5 231-791-2 | - | - | |
| Classification : | - | | | | |
| Polymer acrylique | <60 | Propriété exclusive | - | - | |
| Classification : | - | | | | |
| Alcool éthyloxyé secondaire | <2.5 | 84133-50-6 | - | - | |
| Classification : | Eye Dam. 1;H318 | | | | |

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Ingestion | En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucun. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|-----------------|
| Equipements spéciaux pour la protection des intervenants | Non disponible. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie | Non disponible. |

Méthodes particulières d'intervention Aucun n'est établi.

Produits de combustion dangereux Voir la section.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Non disponible.

6.4. Référence à d'autres sections Non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle Non disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Non disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC) Non disponible.

Directives au sujet de l'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection des yeux/du visage Non disponible.

Protection de la peau

- **Protection des mains** Non disponible.

- **Divers** Non disponible.

Protection respiratoire Non disponible.

Risques thermiques Non disponible.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Contrôle d'exposition de l'environnement Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide.

Couleur Clair.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

| | |
|--|---|
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non déterminé |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | Non déterminé |
| Point d'éclair | >= 100.0 ° C (>= 212.0 ° F) Coupelle fermée |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | Non déterminé |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | Non disponible. |
| Pression de vapeur | Non déterminé |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (dans l'eau) | Non disponible. |
| Solubilité (autre) | Non disponible. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non déterminé |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Propriétés explosives | Non disponible. |
| Propriétés comburantes | Non déterminé |
| 9.2. Autres informations | |
| COV (% en poids) | < 10.5 g/L |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Non disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Ne se produira pas. |
| 10.4. Conditions à éviter | Non disponible. |
| 10.5. Matières incompatibles | Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. |

SECTION 11: Informations toxicologiques

| | |
|--|---------------------------|
| Informations générales | Non disponible. |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë | Aucune donnée disponible. |
| Corrosion/irritation cutanées | Non disponible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non disponible. |
| Sensibilisation respiratoire | Non disponible. |
| Sensibilisation cutanée | Non disponible. |
| Mutagénicité des cellules germinales | Non disponible. |
| Carcinogénicité | Non disponible. |
| Toxicité reproductrice | Non disponible. |
| Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique | Non disponible. |

| | |
|---|---|
| Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées | Non disponible. |
| Danger par aspiration | Non disponible. |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Non disponible. |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière |

SECTION 12: Informations écologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aquatique | Aucune information disponible. |
| 12.1. Toxicité | Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Non disponible. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) | Non disponible. |
| Coefficient de bioconcentration (BCF) | Non disponible. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Non disponible. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB. |
| 12.6. Autres effets néfastes | Non disponible. |

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Déchets résiduels | Non disponible. |
| Emballages contaminés | Non disponible. |
| Code des déchets UE | Non disponible. |
| Informations / Méthodes d'élimination | Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié. |

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations

Notifié selon les Règlements UE.

Autres informations

This Safety Data Sheet complies with the requirements of Regulation (EU) 2015/830.

Suisse - Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) - Contient moins de 3 % de COV au total.

Réglementations nationales

Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

SECTION 16: Autres informations

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Non disponible.

Date de publication

07-15-2013

| | |
|---|---|
| Informations relatives à la révision | SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers SECTION 15: Informations réglementaires: Autres informations SECTION 16: Autres informations: Avis de non-responsabilité |
| Informations de formation | Non disponible. |
| Avis de non-responsabilité | Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays. |
| Renseignements sur le fabricant | HP Inc. 1501 Page Mill Road Palo Alto, CA 94304-1112 US (Ligne directe) +972 (9) 892-4628 |

Explication des abréviations

| | |
|--|--|
| ACGIH (États-Unis) | Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation) |
| CFR | Code de Réglementation Fédérale |
| COC | Tasse Ouverte De Cleveland |
| Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT) | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail) |
| NTP | Programme National de Toxicologie |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail) |
| PEL limite d'exposition autorisée | Limite d'Exposition Admise |
| RCRA | Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources) |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| STEL limite d'exposition à court terme | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP : <value> | Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation) |
| Vle | Seuil Limite |
| TSCA | Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) |
| COV | Composés Organiques Volatils |
| Liste des abréviations | Non disponible. |

Generic Exposure Information Sheet (GEIS)

Fiche d'information sur l'exposition générique (GEIS)

Liquide d'entretien pour impression numérique: SSMF01 *French*

Clause de non-responsabilité

Cette fiche d'information est un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant cette fiche d'information à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le produit peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches d'information doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

| | |
|---------------------------|---|
| Durée maximale | Jusqu'à 8 heures par jour |
| Fréquence de l'exposition | < 240 jours par an |
| Conditions de traitement | Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées. |

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité

Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.
Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.
Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.
La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.
Fournir une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
Éviter de respirer les vapeurs/brumes.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI).



Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Conserver à température ambiante.



Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels
PW-Large utilisation par les professionnels
SU7-Supports d'impression et de reproduction
PC35-produits de lavage et de nettoyage
PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées
PROC11-pulvérisation non industrielle
ERC4-Utilisation d'une aide non réactive au traitement dans un site industriel (aucune inclusion dans ou sur l'article)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification des produits est fournie.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.